

MAIRIE DE GOUZON

4 avenue Général de Gaulle
23230 GOUZON

CERTIFICAT D’AFFICHAGE DU PROCÈS- VERBAL D’ABANDON DES CONCESSIONS

Je soussigné Cyril VICTOR, Maire de la Commune de Gouzon,
certifie que le procès-verbal dressé par moi, le 18 août 2025 avec l'assistance de
Madame Carine PARY, 4^{ème} adjointe au Maire,
au sujet de l'état d'abandon des sépultures situé dans le cimetière de Gouzon
(Creuse), a été affiché :
pendant un mois (du 26 août 2025 au 26 septembre 2025) ;
à la porte de la Mairie, à celle du cimetière de la commune susvisée et sur le site
internet de la commune.

En foi de quoi, j'ai établi le présent certificat qui sera annexé à l'original du procès-
verbal constatant l'état d'abandon des sépultures sus-indiquée.

A GOUZON, le 26 septembre 2025

LE MAIRE, Cyril VICTOR

